

acte publié le 12.10.2023

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 203-2023

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat avec l'association LES CAMBRIOLEURS

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat avec l'association LES CAMBRIOLEURS domiciliée 6, rue Pen Ar Créac'h – 29200 BREST pour une représentation au théâtre l'Eclat du spectacle « La Tendresse » le vendredi 17 novembre 2023 pour un montant de 14.400,23 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 5 octobre 2023



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine